



LA GAZETTE

des Chevenonnais

N°8 • FÉV. 2024

P.4 VIE DE LA
COMMUNE

P.6 ZOOM SUR...
LE MARIAGE

P.14 DANS VOTRE
VILLAGE

P.20 RÉALISATIONS
2023





LE MOT DU MAIRE

Au cours de l'année 2023, notre commune a bénéficié de plusieurs réalisations et aménagements. Le plus emblématique est le remplacement de la conduite d'eau principale du village. Ces travaux ont été réalisés avec le souci de la durabilité et de la qualité, ce qui permettra à la commune d'assurer son approvisionnement en eau de manière sereine. Avec le changement climatique annoncé, ce projet était crucial pour l'équipe municipale. La gestion désormais confiée à un organisme public, qui nous associe à des communes voisines (Saint-Parize-le-Chatel et Magny-Cours entre autres), permet également d'assurer la distribution de l'eau au service de la population. Le SIAEP Allier-Nivernais, qui assure la gestion de l'eau potable, est un organisme dirigé par les communes qui y adhèrent, il ne cherche pas à réaliser des profits pour des actionnaires. D'autres réalisations ont eu lieu, vous en trouverez un descriptif détaillé dans ce magazine.

Pour l'année 2024, c'est la recherche de solutions pour nos commerces qui va mobiliser l'équipe municipale. Une étude est menée pour tenter d'ouvrir à nouveau le restaurant-bar du centre : ce futur espace pourrait aussi abriter un dépôt de pain ainsi qu'un petit espace d'épicerie. Le budget pour cette réalisation est très élevé : environ 800 000 euros. La municipalité est à la recherche de financeurs publics pour tenter de réaliser ce projet. Nous espérons pouvoir vous donner des informations lors de la réunion publique annuelle au printemps. Nous envisageons également des travaux d'entretien au sein de





la commune : le « rafraîchissement » de la salle (anciennement Trikini) désormais appelée Espace Zébulle avec la réfection de la peinture et quelques aménagements dans la cuisine. Enfin, des travaux de voirie seront réalisés pour assurer l'entretien et l'aménagement des routes et des trottoirs.

Au cours de cette année, nous aurons aussi à réfléchir à l'avenir de notre communauté de communes « Loire et Allier » puisqu'une commune (Saint-Eloi) a décidé de quitter notre structure pour rejoindre l'agglomération de Nevers. La volonté des communes qui composent la CCLA (Chevenon, Magny-Cours, Mars-sur-Allier, Saint-Parize-le-Chatel et Sauvigny-Les-Bois) est de continuer notre route ensemble. Nous devons à la CCLA, entre autres, la présence et l'existence du Zébulle Parc et l'entretien et la réfection d'une partie de la voirie. Grâce à la CCLA, cette année, une passerelle pour les piétons et les cyclistes sera construite sur le canal à la sortie du village, les travaux ont déjà commencé.

Je tiens à vous présenter mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette année 2024. Nous viendrons très bientôt à votre rencontre comme nous le faisons depuis 2020 à travers des réunions publiques pour vous informer et recueillir vos avis.

Bien à vous.

Emmanuel Loctin

Dans votre gazette

Le mot du Maire	P. 2
Vie de la commune	P. 4
Zoom sur... Le mariage	P. 6
Histoire	P. 8
Dans le rétroviseur	P.10
Chronique juridique	P. 12
Dans votre village	P. 14
Réalisations 2023	P.20
La vie de nos associations	P.22
Communauté de Communes	P.24
Calendrier des collectes	P.26



VIE DE LA COMMUNE

CÉRÉMONIE

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Le samedi 11 novembre, au cimetière de Chevenon, s'est tenue la cérémonie de commémoration de l'armistice de 1918, empreinte de beaucoup de solennité.

Voici le texte lu par M. le Maire à cette occasion :

Message de Sébastien Lecornu, ministre des Armées, et Patricia Mirallès, secrétaire d'Etat auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la mémoire

« Le 11 novembre 1923, cela fait cinq ans déjà que, dans la clairière de Rethondes, le maréchal Foch a apposé sa signature sur la convention d'armistice.

Cinq ans déjà que Clemenceau a présenté l'armistice à la Chambre des députés, saluant l'Alsace et la Lorraine retrouvées, honorant « nos grands morts qui ont fait cette victoire ». Et dans cette heure terrible, à l'appel du carillon des églises et des beffrois, dans le silence des canons qui se sont tus, coulent à travers tout le pays des larmes de soulagement et de fierté.

Le 11 novembre 1923, cela fait cinq ans que les blessures cicatrisent lentement. Sur les visages des gueules cassées. Dans le cœur des veuves. Dans la solitude des orphelins. Devant les tombes ouvertes pour un fils ou un père. Au pied des monuments aux morts dont s'est couvert le pays. Les Français sont devenus des sentinelles de l'oubli.

Le 11 novembre n'est plus seulement une date. C'est devenu le rassemblement de tous les Français.

C'est le 11 novembre 1920, quand le soldat inconnu est porté sous l'Arc de Triomphe, pour ne jamais oublier le prix de la Victoire.

C'est le 11 novembre 1923, quand André Maginot allume la Flamme, présence vivante du souvenir des morts. Une flamme qui ne s'est plus jamais éteinte depuis.

C'est le 11 novembre 1940, quand, dans le désarroi des consciences, les lycéens et les étudiants de Paris font de la flamme un symbole de résistance. Quand chez nos compatriotes alsaciens et mosellans, coupés de leur Patrie, la résistance s'organise.

C'est le 11 novembre 1943, quand les résistants de l'Ain devançant la Libération en défilant dans Oyonnax.

C'est aussi le 11 novembre 1944, quand la France retrouve le droit de célébrer la victoire.

Alors, face aux noms inscrits sur les monuments devant lesquels nous sommes rassemblés, nous nous souvenons de tous les morts pour la France qui trouvent le repos dans



nos mémoires reconnaissantes. Nous nous souvenons de ceux de 14, de ceux de 40 et de 44, de ceux de 1954 et de 1962, de ceux de 1983 ou de 2008 et de tous les autres. Nous nous souvenons de l'adjudant-chef Nicolas Latourte, du sergent-chef Baptiste Gauchot et du sergent-chef Nicolas Mazier, tous trois morts pour la France en 2023.

Le 11 novembre est dédié à tous ceux qui sont tombés pour défendre notre Nation, notre liberté, nos valeurs, sur notre sol comme en opération extérieure.

Ils ont des droits sur nous, comme nous avons des devoirs à leur égard. Alors portons lucidement leur héritage. Car c'est en honorant leur sacrifice que se construit l'avenir de notre Nation, sans jamais douter de notre capacité à nous relever des plus grands périls.

Et portons fièrement le Bleuet de France, cette fleur dont l'éclosion ramenait la vie sur la terre déchirée des champs de bataille, qui désormais honore les morts et soutient ceux qui restent.

Aujourd'hui la flamme brille sous l'Arc de Triomphe depuis 100 ans durant lesquels les Français n'ont jamais cessé de clamer :

Vive la République !

Et vive la France ! »



STÉPHANE COURTOIS, AGENT MUNICIPAL, NOUS A QUITTÉS

Stéphane COURTOIS – Agent territorial à la Commune de Chevenon - est né à Nevers le 18 décembre 1967. Il s'est installé dans un premier temps à Cosne-sur-Loire où il rencontre sa première compagne avec laquelle il a trois enfants : Laura, Justine et Benjamin.

Il suivit un apprentissage en CAP menuiserie au CFA de Marzy de 1983 à 1986. Cette formation lui a permis d'être de 1987 à 1989 charpentier métallique à la centrale de Belleville, menuisier à la ville de Cosne-sur-Loire et agent de fabrication à la fonderie de Saint Satur.

A partir de septembre 1989, il revient à son métier de formation : menuisier à l'entreprise Richard (Nevers) durant 17 ans.

En 2000, il quitte Cosne-sur-Loire pour vivre à Nevers, avec sa nouvelle compagne Patricia.

Un grave accident en 2007 a perturbé son parcours professionnel en l'invalidant. Ne pouvant plus exercer son métier de menuisier, il devient aide cuisinier en collectivité à Nevers au restaurant Agora.

En 2014, un contrat unique d'insertion lui est proposé à la commune de Chevenon. Il est titularisé comme agent technique territorial en 2020 . Un nouveau parcours professionnel s'ouvre à lui.

Ses missions en qualité d'agent sont variées, il est chargé :

- d'assurer le nettoyage des locaux et des abords des bâtiments et de la voirie communale ;
- d'entretenir les espaces verts ;
- de maintenir en état de fonctionnement les matériels et effectuer les travaux de petite maintenance.



En dehors de son travail, M. COURTOIS pratiquait la moto, la pétanque... Il aimait jouer aux cartes avec ses amis.

La musique faisait partie de son univers. Dans sa jeunesse, il était batteur dans un groupe.

Il avait une autre façon de s'évader, c'était de passer ses vacances en Suisse, pays qu'il adorait et qui lui permettait d'oublier le quotidien.

Mais sa dernière passion était son petit-fils. Il aimait lui consacrer du temps. Il y avait une grande complicité entre eux. Il pouvait profiter au maximum de son petit bout de chou du fait de la proximité de sa fille, domiciliée à Chevenon.

Stéphane COURTOIS nous a quittés brutalement le 29 octobre 2023.

Ils sont nés...

GUENEAU Gabin, Gaëtan : 6 septembre 2023
TAPIN Noé, Pascal, Christian : 20 septembre 2023
RODEIA Louis, Gaspard : 1er octobre 2023
LEVAULT Aria, Annie, Simone : 8 décembre 2023

Ils nous ont quittés...

DE MARTIMPREY Marguerite, Jeanne, Chantal
née SAUTERAU DU PART : 20 août 2023
CONTENCIN Roselyne, Marcelle, Jacqueline
née CAPELLE : 09 octobre 2023

Ils se sont mariés...

GRELLA Amanda et GAGNERAULT Fabien : 22 juillet 2023
ERIMA Tiffany et GOGET Christopher : 29 juillet 2023

ZOOM SUR

LE MARIAGE

Aujourd'hui, vivre ensemble peut prendre plusieurs formes : union libre, PACS, mariage. Pour ceux qui optent pour le mariage, il est nécessaire de connaître les conditions pour procéder au mariage et les différents régimes matrimoniaux, sans ou avec contrat de mariage, existants.

SPÉCIFICITÉS DU MARIAGE

Jusqu'à la Révolution française de 1789, seul le mariage religieux était reconnu. C'est par la loi du 20 septembre 1792 que le mariage civil est instauré en France. En 1804, le Code civil en définit les conditions qui y figurent toujours aujourd'hui. Le mariage offre aux époux un cadre juridique protecteur que ce soit pendant la vie de couple ou lors de la dissolution de l'union. Plus de 220 000 mariages ont été célébrés en 2021, dont 214 000 entre personnes de sexe différent et 6 000 entre personnes de même sexe.

Le mariage est un acte public et solennel d'engagement réciproque entre deux personnes. Les époux acceptent et reconnaissent ainsi la valeur et le symbole du mariage et attendent de la société qu'elle officialise leur union et les protège par la loi. Le mariage répond à des conditions particulières, suppose la constitution d'un dossier administratif et l'accomplissement d'un certain nombre de formalités.

LES CONDITIONS POUR SE MARIER

Deux personnes de sexe différent ou de même sexe, même si elles ne sont pas françaises, peuvent se marier, à condition d'être âgées d'au moins 18 ans (des dispenses d'âge peuvent être accordées pour des motifs précis). De plus, chaque futur époux doit donner son consentement et ne pas avoir de lien de proche parenté ou d'alliance avec son futur conjoint. Il doit, par ailleurs, ne pas être marié.

La loi n° 2013-404 du 17 mai 2013 ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe a été publiée au Journal officiel du 18/05/2013. Depuis l'entrée en vigueur de cette loi, le 19 mai 2013, deux femmes ou deux hommes peuvent s'unir par les liens du mariage. La loi nouvelle permet également aux couples de même sexe d'adopter un enfant ensemble ou que l'un des membres du couple adopte l'enfant de son conjoint.

LES FORMALITÉS DU MARIAGE

En premier lieu, il s'agit de la publication des bans, qui assure la publicité du projet de mariage par affichage à la mairie, au moins 10 jours avant la cérémonie de mariage.

Ensuite, les futurs époux s'entretiennent avec l'officier d'État civil, qui s'assurera de la légalité du mariage et de la fourniture des pièces administratives obligatoires.

L'ORGANISATION PRATIQUE

Elle comprend le choix d'au moins un témoin majeur par époux et l'échange des alliances qui reste facultatif, le Code civil n'y faisant pas référence.

LE RÉGIME MATRIMONIAL SANS CONTRAT DE MARIAGE

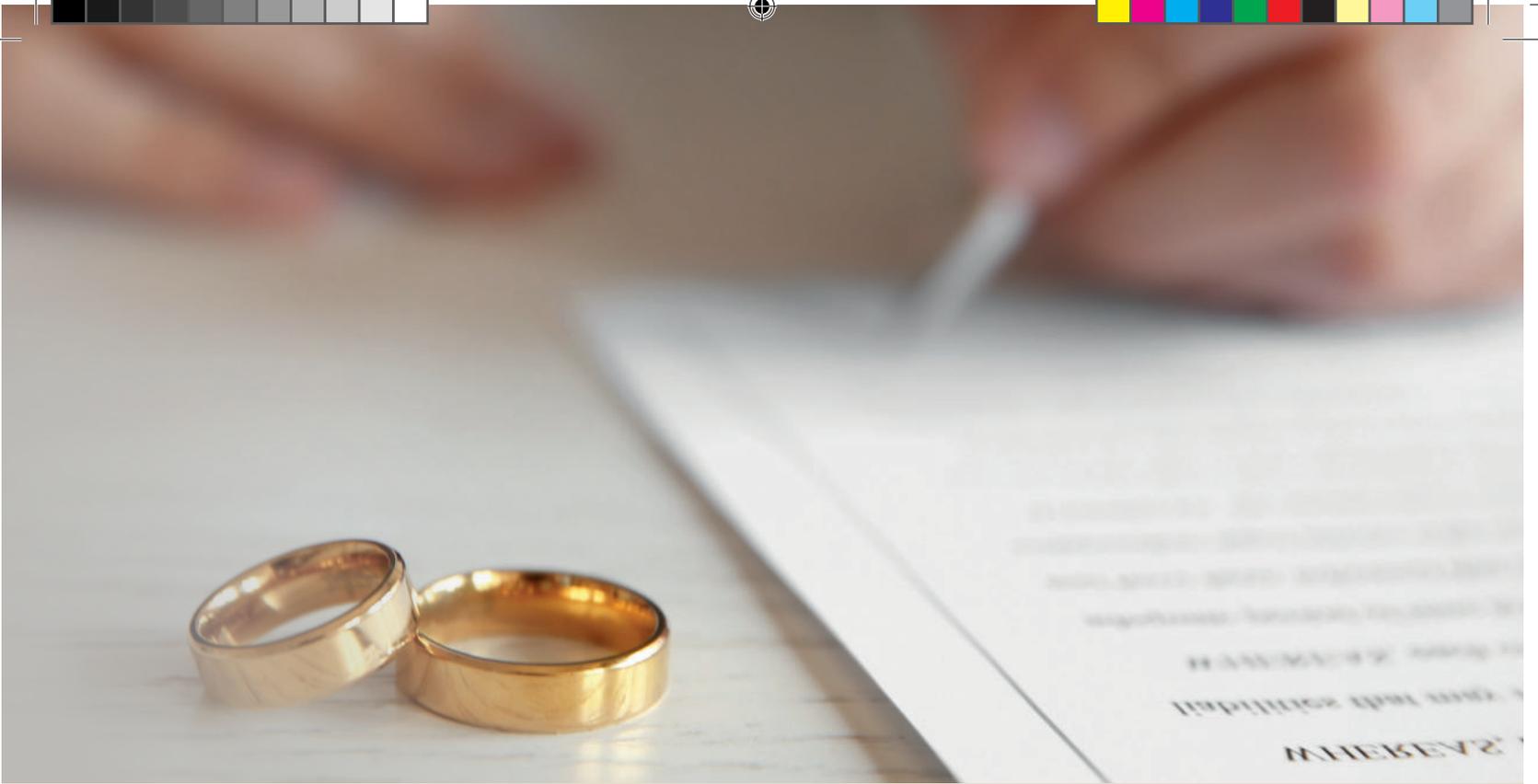
Le contrat de mariage n'est pas obligatoire. Si aucun contrat n'est signé entre les époux, c'est le régime légal, à savoir la communauté réduite aux acquêts, qui s'applique.

LA COMMUNAUTÉ RÉDUITE AUX ACQUÊTS

Chaque époux reste propriétaire de ses biens propres acquis ou hérités avant le mariage ou hérités pendant ; ce qui est acquis (conjointement ou séparément) pendant le mariage est mis en commun. Il s'agit du régime de droit commun qui s'applique en l'absence de dispositions contraires.

LES RÉGIMES MATRIMONIAUX AVEC CONTRAT DE MARIAGE

Toutefois, chaque couple peut faire établir un contrat devant notaire avant le mariage. Sachez que trois régimes matrimoniaux existent. Ils proposent chacun un cadre juridique et patrimonial spécifique.



LA COMMUNAUTÉ UNIVERSELLE

Les patrimoines des deux époux fusionnent. Les patrimoines passé, présent et à venir de l'un appartiennent à l'autre et vice-versa.

LA SÉPARATION DE BIENS

Chacun des époux a la propriété, la jouissance et la libre disposition de ses biens. Ce régime institue une séparation totale entre les patrimoines des époux. Les biens achetés en commun sont des biens en indivision et appartiennent ainsi aux deux époux au prorata de leurs apports respectifs.

LA PARTICIPATION AUX ACQUÊTS

Ce régime matrimonial mixte des caractéristiques de deux régimes : la séparation de biens pendant la durée du mariage ; un régime communautaire lors de la dissolution du mariage (divorce, décès...) : chaque époux participe pour moitié en valeur à l'enrichissement de l'autre (créance de participation).

CHANGER DE RÉGIME MATRIMONIAL APRÈS LE MARIAGE

Vous avez la possibilité de changer ou de modifier votre contrat de mariage. Il suffit de vous adresser à un notaire. En l'absence d'enfant mineur ou en présence d'enfants majeurs en accord avec le changement de régime matrimonial des parents, la signature du contrat d'adoption du nouveau régime matrimonial a lieu chez le notaire. Dans les autres cas, une procédure d'homologation auprès du tribunal judiciaire doit être engagée.

Tout contrat de mariage a un coût. Il dépend du volume et de la nature des biens meubles ou immeubles mentionnés dessus. Dans tous les cas, les époux doivent s'acquitter des émoluments de notaire, des frais de procédure et d'un droit fixe de 125 €.

En cas de changement de contrat de mariage, des frais sont dus au conservateur des hypothèques.

LE MARIAGE A DES INCIDENCES FISCALES SUR LE COUPLE. QUELLES SONT-ELLES ?

Une fois marié, les époux devront faire une seule déclaration en ce qui concerne l'impôt sur le revenu. L'impôt ainsi acquitté sera calculé sur la base des revenus du couple divisés par le nombre de parts. Un couple sans enfant bénéficie alors de deux parts. Un couple avec enfant(s) aura, lui, un nombre de parts plus élevé.

Lors de la déclaration des revenus de l'année du mariage, les couples mariés doivent déposer une seule déclaration commune pour l'année de l'union. Ils peuvent toutefois opter pour deux déclarations séparées au titre de cette seule année.



HISTOIRE

Si l'Histoire de Chevenon m'était contée...

CHEVENON, TERRE DE MOULINS ?

L'INVENTAIRE DES MOULINS EN FRANCE

La thématique des moulins au 17^{ème} siècle est prégnante de la politique de l'Etat à pourvoir aux besoins nutritionnels des parisiens.

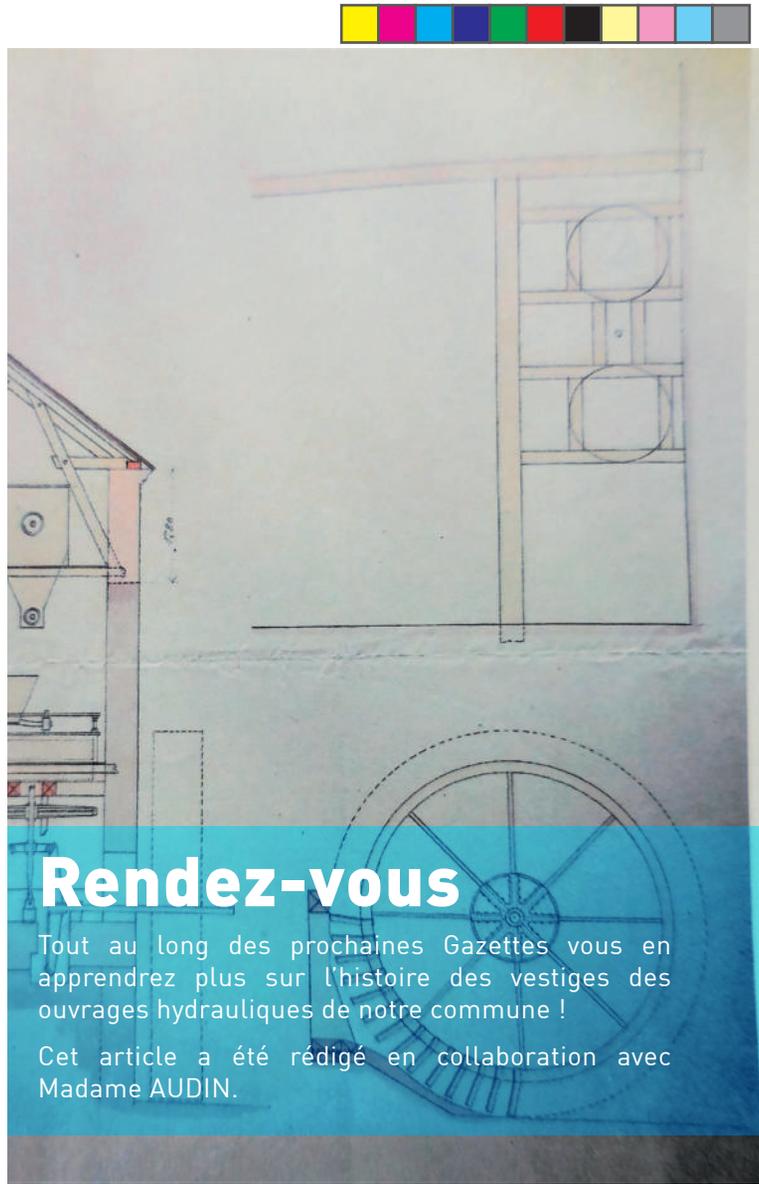
Trois enquêtes sont diligentées dans tous les départements pour établir une cartographie des moulins à eau et à vent du territoire.

En effet, la question de l'Etat en l'an II (1793/1794), en l'an X (1801/1802) et en 1809 concerne l'approvisionnement de Paris en farine d'un point de vue quantitatif en termes de volume, qualitatif en termes de production des farines et l'existence de réseaux routiers à proximité et prospectif en termes d'état matériel des moulins et de variation saisonnière. La commission des subsistances recense « tous les moulins existant dans la République » ; par la suite, le ministère de l'Intérieur souhaite connaître les techniques de meunerie (types de mouture, type de matériel...).

Si ces enquêtes ne sont pas complètes, notamment par les non réponses de certains départements, elles contribuent, néanmoins, à dresser le paysage économique et énergétique français à l'aube du 19^{ème} siècle.

Cette recherche d'informations extrêmement poussée montre le souci du gouvernement de maîtriser les facteurs de la fabrication et de la distribution de la « denrée première » des parisiens.





Rendez-vous

Tout au long des prochaines Gazettes vous en apprendrez plus sur l'histoire des vestiges des ouvrages hydrauliques de notre commune !

Cet article a été rédigé en collaboration avec Madame AUDIN.

L'INVENTAIRE DES MOULINS À CHEVENON AVANT 1800 ET AU 19^{ÈME} SIÈCLE

LES MOULINS SUR LA GARGOLE

• LE MOULIN DE SALIGNY

En juin 1494 un bail à bordelage pour une terre sise à Chevenon, signé par Louis GIRARD - seigneur de Chevenon - précise que cette terre se situe « près des fours à chaux de Saligny ».

Effectivement, la publication du Conseil Départemental « La Nièvre, le royaume des forges » référence une forge à Saligny. Ce sol renfermait du minerai de fer et la forêt fournissait le bois pour le haut fourneau et la forge hydraulique.

D'après les archives de 1809, ce moulin ne semble plus fonctionner.

• LE MOULIN BOUCHARD

Situé proche du château, ce moulin devait dépendre du seigneur. D'après le livre de Cyprien GIRERD, le surnom de Guillaume de Chevenon était « BOUCHARD » ; il existe peu d'éléments précis sur ce moulin.

Les documents d'état civil citent Denis GOULET, 35 ans, le 23 juin 1812 et Jacques PAGNEUX le 27 décembre 1827 comme meuniers.

En 1835, le moulin ne fonctionne plus.

• LE MOULIN DE LA PRESLE

On en retrouve trace dans les archives de la Nièvre par les écrits en date de 1240 (DE SOULTRAY).

En 1829, M. Charles Philibert GESTAT, propriétaire du moulin et ses meuniers Antoine ROBERT et Philippe BELLIER, se plaignent des conséquences du fait que désormais le ruisseau de la Gargole aboutisse au canal latéral de la Loire en voie d'achèvement. Il rejoint en fait la Petite Colâtre avant de s'écouler ensemble par un siphon sous le canal à la Loire.

Le Journal de la Nièvre du 15 janvier 1844 explique « *qu'il existe là deux locatures sur l'emplacement de l'ancien moulin qui a été détruit depuis longtemps. Le bief, le déversoir, la roue extérieure existent encore.* »

En 1853, une annonce paraît dans le même journal « à vendre terre de Chevenon » (dont l'ancien moulin de la Presle).

Le 20 juin 1856, le propriétaire d'alors demande au préfet l'autorisation de ressusciter le moulin « *...pour le rétablir dans son état primitif et d'en faire une usine à pulvériser le plâtre...* ». Il insiste sur « *la grande extension de ce plâtre qui se fait dans tout l'intérieur de la France* » (on améliorait la terre en y répandant de la chaux ou du plâtre). Le préfet ne donne pas suite.

Le moulin de la Presle est détruit depuis 1867.

DANS LE RÉTROVISEUR

Part de vie de Lucien SEPTIER dit Jean 2^{ème} partie : ALGÉRIE – CHELLALA-DAHRANIA 1960

En France, afin de rester dans la logique du maintien de l'ordre, on continuait de présenter au pays un adversaire qui n'était que bandes hétéroclites sans stratégie, on annonçait ses pertes sans préciser le prix payé. Dans la réalité, il s'agissait d'une armée, peut-être encadrée par des hommes formés par la France quelques années auparavant, structurée, sachant parfaitement se dissimuler, informée des mouvements de l'armée française et protégée discrètement par l'habitant, avec un objectif faire pression par l'insécurité permanente, n'hésitant pas à attaquer si l'occasion se présentait, tout cela jusqu'au but final fixé : l'indépendance.

du ksar pour assurer la sécurité de notre lieu de repos par la dissuasion. Nous devions leur montrer qu'il était dangereux pour eux de s'approcher trop près du camp même en profitant de la nuit. Au fil des mois, nous étions devenus des hommes rompus à la mise en place de l'embuscade de nuit dans des lieux supposés être des points de passage de ceux qui ne circulaient qu'après le coucher du soleil. Ces endroits souvent connus de nous tous, mais quelques fois, réputés comme coupe-gorge où il fallait ouvrir l'oeil et garder son sang-froid. Malgré cela, le maquisard était là, proche de nous, déterminé, invisible, imprévisible, audacieux jusqu'à la provocation,



Pendant treize mois, sans permission, sans véritable repos, nous avons mes camarades et moi, fouillé les montagnes dont les fameux djebels Tanout et Taméda, deux fois déposés par hélicoptère sur les hauteurs pour ce que nous appelions le bouclage. Nous faisons aussi de fréquentes patrouilles nocturnes autour du camp et

disséminé quelque part dans des lieux que nous n'avons jamais découverts d'où il savait s'extraire afin de se regrouper pour ses attaques meurtrières.

Aux Arbaouats, à environ soixante-dix kilomètres à l'est de Chellala-Dahrانيا, étaient cantonnés d'autres éléments du 8^e RIMA dont la 6^e compagnie du régiment.



Le 30 janvier 1960, alors qu'elle rentrait d'une mission à Géryville, cette compagnie tomba dans une embuscade mise en place par ceux qui ne voulaient plus de notre présence. Tragique bilan pour le régiment : dix-sept morts, une quarantaine de blessés dont deux officiers. Les assaillants avaient laissé sur le terrain quatorze morts, de nombreuses armes, un blessé trop touché pour pouvoir se replier par ses propres moyens. Le lendemain, au lever du jour, notre compagnie était sur les lieux de l'attaque à la recherche des éventuelles traces de sang de leurs blessés. Ces victimes avaient été éloignés au plus vite à dos d'homme car ils savaient pertinemment que dès l'aube l'armée partirait à leurs trousses. Les petits gars de la 6^e s'étaient battus comme des héros, sauvés par l'arrivée rapide des camarades venus de leur camp, alertés par radio. Nous avons passé la journée à rechercher le plus petit indice indiquant la direction prise par les assaillants lors de leurs replis, rien de probant. En fin de journée, nous avons rejoint les camions pour aller passer la nuit aux Arbaouats, la tête pleine d'images et de pensées d'horreur par ce que nous avons vu sur la piste et sur les hauteurs la surplombant investies par les assaillants. J'avais compris depuis mon arrivée que ceux qui avaient attaqué le convoi étaient capables de tout, jusqu'à s'approcher pas très loin du camp militaire pour préparer l'attaque.

Je n'étais pas au bout de mes surprises, aux Arbaouats un homme, connaissant mon grade, mon nom et mon affectation à la compagnie d'appui de Chellala me recherchait. Il s'agissait d'un sergent marié dont les beaux-parents habitaient Villeneuve sur Allier, au lieu-dit Les Fouillons, un endroit que je connaissais bien. Ce qu'il allait m'apprendre allait me sidérer, sans toutefois me surprendre. Pendant que nous cherchions les indices du repli, les traces de leur présence avaient été découvertes dans la longue palmeraie longeant la piste. Probablement arrivés par très petits groupes, la nuit précédente, ils avaient vu partir le convoi aux premières heures du jour puis se mettre discrètement en place pour attendre son retour. Puis ce fut hélas une triste révélation, l'homme qui lui avait appris ma présence à Chellala était mort, une des premières victimes de l'attaque, Albert A. un enfant de La Machine, neveu et filleul d'un homme avec lequel j'avais travaillé à Imphy.

Une deuxième journée de recherches était prévue pour le lendemain 1^{er} février, infructueuse elle aussi malgré

toute l'attention portée aux plus petites modifications du terrain, pierres déplacées, traces de semelles ou de sang, objets perdus.

Pour la première fois, depuis mon arrivée en Algérie, j'ai vu des attitudes, j'ai entendu des paroles inhabituelles venant des hommes de mon groupe, pas de cadeau pour ceux qui seraient tombés entre leurs mains. La vengeance ne sert à rien, si ce n'est aggraver les choses, mais ce jour-là, j'ai compris comment et pourquoi des garçons si calmes, si gentils, chahuteurs parfois pouvaient entrer, si on n'y prend garde, dans l'enchaînement des exactions les plus terribles.

La digestion de la catastrophe fut difficile pour tous, imaginer que dix-sept des nôtres rentreraient au pays dans un cercueil n'était pas facile, cela faisait mal, très mal, les traces laissées dans les mémoires seraient indélébiles. Pourtant, il fallait continuer la stratégie du commandement, tenir les fantômes des montagnes en respect. Sans les intrusions surprises de l'armée dans leurs montagnes, ils se seraient renforcés, enhardis jusqu'à peut-être oser attaquer les camps militaires, trop de risques : ils ne l'ont jamais fait. Ils savaient parfaitement qu'ils ne battraient jamais frontalement l'armée française, leur stratégie du furtif de la nuit, invisible, imprévisible qui attaque toujours en fin de journée là où on ne l'attend pas puis s'évanouit dans la nature pour rejoindre des lieux jamais découverts, était la seule possible.

Les mois passaient avec les terribles chaleurs de l'été, les bidons vides, les insupportables mouches, les scorpions, la poussière, les ratissages, les bouclages, les patrouilles de nuit, les embuscades jusqu'à me retrouver le plus ancien sergent de la section auquel l'Adjudant-chef faisait, depuis longtemps, entièrement confiance. Pourtant, à partir de fin novembre, mon corps ne voulait plus, épuisé par des angines à répétition.



CHRONIQUE JURIDIQUE...

application à Chevenon

URBANISME À CHEVENON : DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE ET DEMANDES PRÉALABLES

Le maire n'exerce pas ce pouvoir de manière discrétionnaire. Il est tenu par les règles d'urbanisme, de sorte que si un projet de construction respecte ces règles, il ne peut légalement s'y opposer (et inversement). Un refus serait non seulement illégal, mais engagerait la responsabilité de la commune.

LA DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX (DP)

Elle est exigée pour des travaux qui ne sont pas soumis à un permis de construire. Elle est également nécessaire pour certaines constructions nouvelles. La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur.

Situations où vous devez effectuer une déclaration préalable :

- agrandissement, surélévation, véranda, pièce supplémentaire ;
- construction nouvelle, abris de jardin, garage ... ;
- serre (ATTENTION : vous devez déposer une DP pour la construction d'une serre dont la hauteur au-dessus du sol est comprise entre 1.80 mètres et 4 mètres et la surface au sol inférieure à 2000 m²), piscine ;
- installation d'une caravane dans votre jardin ;
- clôture et mur ;
- changement de destination d'une construction ;
- installation de panneaux photovoltaïques sur le toit d'une construction ;
- ravalement de façade (en principe, le ravalement n'est pas soumis à déclaration préalable).

Cependant, à CHEVENON, vous devez déposer une DP si votre bâtiment que vous ravez est situé dans le secteur du Château – classé monument historique.

INSTRUCTION DU DOSSIER ET DÉLAIS

Le délai d'instruction d'une demande préalable est de 1 mois à partir de la date du dépôt. Il passe à 2 mois dans un secteur protégé (à CHEVENON, il s'agit notamment des abords du Château classé monument historique).

Cependant, dans le mois suivant le dépôt de votre déclaration préalable, l'administration c'est-à-dire La Direction Départementale des Territoires, via la Mairie, peut par courrier- vous notifier un délai supplémentaire de 1 ou 2 mois.

La Direction Départementale des Territoires peut également vous réclamer des pièces complémentaires manquantes si votre dossier est incomplet. Vous aurez alors 3 mois pour le compléter. Le délai d'instruction démarrera quand votre dossier sera complet. Si vous ne fournissez pas les pièces manquantes, votre DP sera considérée comme rejetée.

AFFICHAGE DE LA DÉCLARATION PRÉALABLE SUR LE TERRAIN

L'affichage de la déclaration préalable sur le terrain est obligatoire dès la notification de l'arrêté ou si vous ne l'avez pas reçu, dès que le délai d'instruction de votre dossier est expiré.

L'affichage doit rester en place pendant toute la durée du chantier et être visible de l'extérieur. Les renseignements figurant sur votre panneau d'affichage doivent être lisibles de la voie publique ou des espaces ouverts au public.

Vos voisins peuvent faire un recours auprès du maire, à partir du 1er jour d'affichage sur le terrain et pendant 2 mois. En l'absence d'affichage, ils peuvent contester l'autorisation encore 6 mois à partir de l'achèvement des travaux.

DURÉE DE VALIDITÉ DE LA DÉCLARATION PRÉALABLE

La déclaration préalable de travaux a une durée de 3 ans.

Elle est périmée si vous n'avez pas commencé les travaux dans les 3 ans ou si, passé ce délai, vous les interrompez plus d'1 an.

Lorsque la déclaration porte sur un changement de destination ou sur division de terrain, la décision n'est plus valable si ces opérations n'ont pas eu lieu dans les 3 ans.

Cependant, le délai peut être prolongé 2 fois pour 1 an si les règles d'urbanisme et les servitudes administratives n'ont pas changé.

Vous devez en faire la demande 2 mois au moins avant l'expiration de délai de validité initial de votre DP (ou avant l'expiration de votre 1ère demande de prolongation). Cette demande de prolongation doit être adressée sur papier libre, en 2 exemplaires, par lettre RAR ou déposée en mairie. La prolongation est accordée si la mairie ne vous adresse aucune décision dans un délai de 2 mois suivant la réception de la demande en mairie.

LE PERMIS DE CONSTRUIRE (PC)

Toute personne souhaitant édifier une construction d'une certaine importance doit solliciter un permis de construire auprès de l'administration.

Cette demande est obligatoire dès que la construction présente certaines caractéristiques :

- construction d'une maison individuelle de plus de 20 m² ;
- agrandissement d'une maison individuelle existante par surélévation, véranda, garage ;
- construction d'une piscine ou d'un abri de piscine : piscine découverte avec bassin supérieur à 100m², piscine couverte avec bassin compris entre 10 et 100m² avec couverture d'une hauteur au-dessus du sol supérieur à 1,80m ; abri de piscine dans le périmètre d'un site protégé,
- abri de jardin, garage, cabane : un permis de construire est exigé si vous créez un bâtiment indépendant de votre maison dont l'emprise au sol est supérieure à 20 m² ;
- changement de destination de votre propriété : il existe 5 types de destinations (exploitation agricole et forestière, habitation, commerce et activités de service, équipements d'intérêt collectif et services publics, autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire). Il y a changement de destination lorsque l'on passe d'une catégorie à une autre.
- reconstruction à l'identique : le propriétaire d'un bâtiment détruit ou démoli depuis moins de 10 ans a le droit de le reconstruire à l'identique malgré les éventuelles modifications des règles d'urbanisme sous réserve que le bâtiment détruit ait été identifié légalement.

INSTRUCTION DU DOSSIER ET DÉLAIS

La demande de permis de travaux ou de permis de construire doit être déposée à la mairie qui

- délivre un récépissé ;
- transmet le dossier à la Direction Départementale des Territoires de Nevers. Le Préfet (ou son représentant délégué en DDT) délivre le permis de construire, le Maire délivre le permis au nom de la commune.

Le délai d'instruction de la demande est de 2 mois (3 mois si le projet s'inscrit dans le périmètre de protection des immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques) à compter de la réception du dossier complet pour les maisons individuelles ou de 3 mois pour les autres projets.

Pendant toute la durée d'instruction et au plus tard 15 jours après le dépôt du dossier, celui-ci fait l'objet d'un affichage en mairie.

Le permis, formel ou tacite, doit être affiché à la mairie dans les 8 jours qui suivent la décision ou la non opposition, pour une durée de deux mois.

Il doit également être affiché sur le lieu du chantier de façon à être visible de la voie publique, pour une durée minimale obligatoire de deux mois et pendant toute la durée des travaux (à l'identique de la déclaration préalable).

À Chevenon ?

Le Cadastre est accessible en Mairie ;

Le PLU est consultable en Mairie. Vous pourrez le photographier ou en obtenir copie.

La Demande Préalable et le Permis de Construire sont à adresser à la Mairie. Le secrétariat délivre un récépissé et transmet le dossier à la Direction Départementale des Territoires de Nevers. Le Préfet (ou son représentant délégué en DDT) délivre le permis de construire, le Maire délivre le permis au nom de la commune.

La demande Préalable et/ou le Permis de Construire est ensuite instruit par le service de la Direction Départementale des Territoires. Celui-ci autorise ou refuse le projet et c'est le Maire qui prend l'arrêté autorisant ou refusant ce projet. Un périmètre de Chevenon est concerné, voir document ci-dessous, par l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France



2022 ...DES CHIFFRES... NOMBRE DE DOSSIERS À CHEVENON

PERMIS DE CONSTRUIRE DÉPOSÉS : 3

Objet : terrasse, projet centrale photovoltaïque, abri à bois

DEMANDES PREALABLES DEPOSEES : 15

Objet : aménagement de dépendance, piscine, aménagement de dépendance en gîte, installation d'un bungalow, piscine + abri à piscine, installation panneaux photovoltaïques, installation d'un carport (2), modification de façade + pose porte et fenêtre, installation d'une piscine à coque, pose panneaux solaires (4), clôture.

QUI PEUT M'AIDER ?

Concrètement : adressez-vous à la Mairie pour obtenir le formulaire réglementaire ou RDV sur « service public » pour éditer votre document.

N'hésitez pas à prendre RV en mairie pour être guidé dans cette démarche.

DANS VOTRE VILLAGE !

CÉRÉMONIE DES VŒUX

Entouré des conseillers municipaux, Emmanuel LOCTIN a reçu les chevenonnais le vendredi 19 janvier pour la présentation des vœux de la municipalité.

Ce fut l'occasion de lister les chantiers terminés, les chantiers à venir et les projets en gestation.

Ainsi, il s'est félicité des travaux de l'été 2023 concernant la conduite d'eau refaite « des cassines au rond-point » par l'entreprise GUINOT, en rappelant que, désormais, la compétence « eau » est confiée (depuis le 1er janvier 2024) au SIAEP Allier-Nivernais.

D'autres travaux sont à lancer autour de la salle Zébulle, de la voirie, des trottoirs... Par ailleurs, une réflexion est engagée pour l'installation d'un kinésithérapeute dans les locaux des associations. L'édile a insisté sur la question prégnante des commerces en précisant que la mairie était présente dans les réflexions relatives à la boulangerie et au « bar du centre ».

M. Le Maire n'a pas manqué de souligner l'investissement de la CCLA pour les chantiers communautaires sur notre territoire avec- pour 2024- la réalisation d'une passerelle reliant - à terme - le vélo route au site du Zébulle

Il a conclu son propos en remerciant les présidents d'associations et les bénévoles de la bibliothèque et le mot de la fin fut pour les personnalités marquantes de l'année 2023 :

- Joëlle et Gérard LASSERRE, Sandrine CLEMENT et Gilles PERREIRA dont la présence aux intervillages de juillet a permis d'accéder à la 2ème place du podium ;
- Carla LION. : Miss Nièvre 2023.

Un moment convivial préparé par les agents de la commune et les élus a prolongé les échanges.



Carla LION, Miss Nièvre 2023

Carla LION, Miss Nièvre 2023, a concouru à Miss Bourgogne 2023

Merci Carla pour tes prestations lors des différents concours de Miss.

Merci d'avoir donné de ton temps pour représenter la Nièvre et notre village - inconnu aux yeux de beaucoup de Bourguignons.

Nous te souhaitons une belle réussite pour tes projets à venir !



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

A ce jour notre bibliothèque compte 85 adhérents et s'est étoffée de quelques livres pour petits et grands à hauteur de 300€ financés par la subvention annuelle de la municipalité. Mme Violaine ROUSSELET, référente Culture CCLA, a accompagné l'équipe de bénévoles dans leur choix aux librairies Jean de la Lune et le Cyprès à Nevers.

Le réseau des bibliothèques a été inauguré le 23 septembre 2023 à la ferme du Marault à Magny-Cours en présence de M. le maire, de Mme BERNARD-FOUCAULT, 1ère adjointe, et des bénévoles. Une animation loisirs créatifs a été proposée aux enfants.

Par ailleurs, les bénévoles ont participé à une formation numérique les 8 et 15 novembre pour acquérir plus de compétences avec l'outil informatique. D'autres formations sont envisagées en 2024.

Dans le cadre d'un projet de bibliothèque, M. LOCTIN et Mme PALLADINI (référente bibliothèque), ont reçu la visite des élus de Chaulgnes, accompagnés par Mme DEGANUTTI (bibliothèque départementale), Mme ROUSSELET et Mme DREIDMY (pôle accompagnement des territoires).



N'hésitez pas à venir passer un moment convivial dans notre belle bibliothèque.

Animations

Le lundi 8 janvier 2024, la bibliothèque municipale a accueilli un groupe de 8 enfants de 8 mois à 2 ans et demi dans le cadre du partenariat «relais petite enfance» avec le centre social de Magny-Cours.

Une première pour les assistantes maternelles et notre commune. Violaine ROUSSELET, a conté de belles histoires à ce public très réceptif.

RAPPEL DES HORAIRES

Petits et Grands nous vous attendons :
les mardis de 16h00 à 18h00
les mercredis de 14h30 à 16h30
les vendredis de 16h00 à 18h00

Quelques heures de disponibles ? N'hésitez pas à rejoindre l'équipe de bénévoles en vous inscrivant par mail sur biblio.chevenon@gmail.com





CHEVENON, PARTENAIRE DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE D'IMPHY

Riches depuis plusieurs années d'une école de musique, la commune d'Imphy a pris depuis 2023, la compétence musique habituellement du ressort des communautés de communes.

A ce titre, elle conventionne avec les communes voisines pour faire bénéficier aux habitants de tarifs préférentiels et d'actions de sensibilisation sur les différents territoires.

Cette convention a été signée le 13 février 2024 avec les différents partenaires pour :

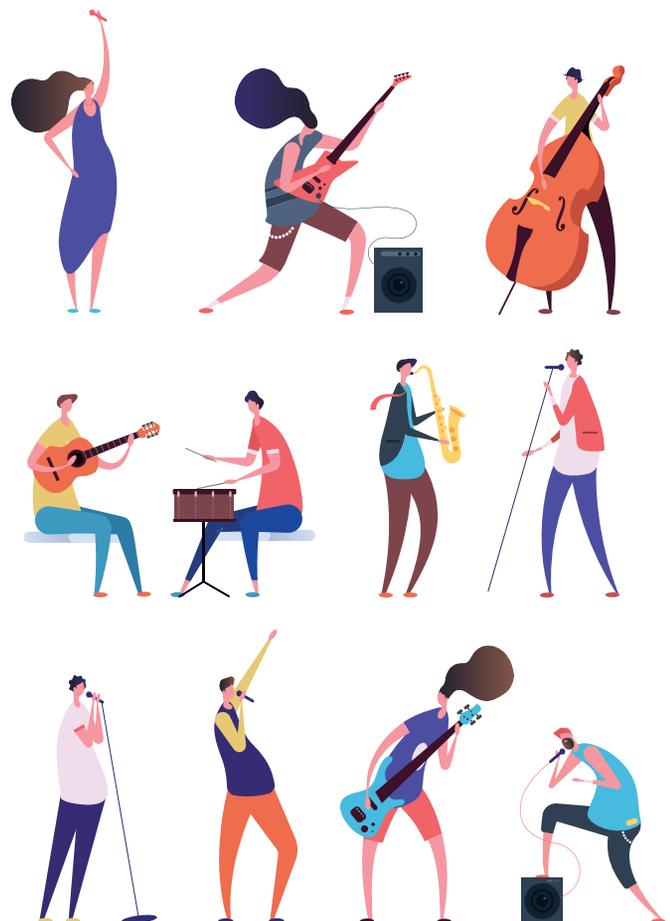
1. faire bénéficier les habitants de la commune de Chevenon qui fréquentent l'école de musique du **tarif réduit** « Imphy et communes partenaires » ;
2. faire bénéficier la commune de Chevenon d'un **concert gratuit**, si elle le souhaite, dans le cadre du festival de musique de l'école organisé en juin de chaque année scolaire ;
3. faire bénéficier la commune de Chevenon, si elle le souhaite, d'**interventions trimestrielles en milieu scolaire** d'un Dumiste de l'école de musique.

La commune de CHEVENON s'engage ainsi à prévoir chaque année à son budget, une subvention de participation au fonctionnement de l'école de musique.

Pour mémoire, L'Ecole de Musique d'Imphy propose un choix d'instruments exceptionnel : flûte traversière, clarinette, saxophone, basson, cor, trompette, trombone, tuba, percussions, batterie, piano, orgue.

Les cours de l'école de musique d'Imphy sont dispensés par des professeurs de musique formés dans les plus grands conservatoires de France et tous titulaires du Diplôme d'Etat.

Cette convention est applicable au titre de l'année scolaire 2023-2024, n'hésitez pas à demander de plus amples renseignements soit à la mairie de Chevenon, soit à la mairie d'Imphy, soit à l'école de musique.



DANS VOTRE VILLAGE !





MARCHÉ DE NOËL

La 3^{ème} édition du marché de Noël a joué avec un temps clément le dimanche 10 décembre.

Les chalands ont découvert les artisans d'objets décoratifs autour des articles en éponge brodés par Annie, les cartes de Noël, les bijoux en pâte fimo de KimiShop, les bougies parfumées de Souffle d'Antan.

La mode et les produits de beauté n'étaient pas en reste avec les accessoires de Johanna, la lingerie Charlott de Magali, les produits de beauté à l'aloévéra de Stéphanie, le stand vintage shop de Thomas.

M. Daignot et ses productions de miel étaient attendus des habitués. L'association des Pamyboom quant à elle a rivalisé d'imagination avec ses décorations de Noël.

A l'extérieur, PizzaFab proposait pizzas et crêpes à déguster chez Momo autour d'un vin chaud ou d'un chocolat avant ou après un fromage de Saligny.

Belle réussite de la journée... à l'année prochaine dimanche 15 décembre 2024 !!!



LA CARAVANE DU SPORT A RÉCOMPENSÉ SES PARTICIPANTS

Pendant l'été, l'Adess 58 organise, pour les communes qui le souhaitent, une journée de sport à destination des enfants et des jeunes. L'intérêt est double : des disciplines sportives peu ou pas connues sont proposées à un public qui les découvre gratuitement et des animateurs de l'Adess trouvent du temps de travail. En fin de

session, la Caravane du Sport « fait ses comptes » et récompense les communes qui ont présenté le plus de participants. Après un tirage au sort, quelques lots individuels sont attribués à des enfants. Cette cérémonie de remise des récompenses s'est déroulée à la mairie de Chevenon.

Trois communes ont été mises en avant en constituant le podium : Chevenon (représentée par Emmanuel Loctin et Régine Bernard-Foucault), Trois-Vèvres (Angélique Cottet) et Imphy (Olivier Jolivot). Les lots individuels étaient une trottinette électrique et un T-shirt à l'effigie des Jeux Olympiques 2024.



ON COMPTE SUR VOUS !



ÉLECTIONS EUROPÉENNES

En 2024, les élections européennes se dérouleront dans tous les pays de l'Union Européenne (UE) entre le jeudi 6 et le dimanche 9 juin 2024. Les citoyens français voteront le dimanche 9 juin 2024.

**JE M'INSCRIS SUR
LES LISTES ÉLECTORALES**

Jusqu'au 1er mai 2024 sur elections.interieur.gouv.fr

Jusqu'au 3 mai 2024 en mairie ou par courrier

**NOUS AVONS BESOIN
DE VOUS !**



INTERVILLAGES 2024

Samedi 29 juin après-midi

Port de Plagny

à partir de 8 ans
15 personnes par équipe
(5 ados, 5 femmes, 5 hommes)

**RÉUNION
D'INFORMATION
MERCREDI 27 MARS
À 18H30
PETITE SALLE
DES FÊTES**

**La 2de édition
des Intervillages revient !**

**Inscrivez-vous en mairie
au 03.86.68.72.75
ou mairie.chevenon@wanadoo.fr**



À L'ÉCOLE

SPECTACLE DE NOËL

Le vendredi 15 décembre 2023 l'association « les Amis de l'École » a organisé le spectacle de Noël à la salle des fêtes de l'amitié, décorée pour l'occasion par l'association « Les Pamyboom ».

La soirée a débuté joyeusement avec les chants et les danses des enfants de l'école sous la houlette des professeurs.

La 2^{de} partie de cette veillée de Noël, s'est poursuivie avec Mme Michèle PIAT BONNET, qui a conté des histoires de Noël. Divers objets insolites, rapportés de ses nombreux voyages, notamment des objets fabriqués en paille, ont illustré ses propos.

Enfin, elle-même auteure, elle a offert à son auditoire son livre « Conte du froid et de Noël ».

En fin de soirée, le père Noël a fait son apparition et a distribué des cadeaux pour la plus grande joie des enfants qui lui ont fait de gros câlins.

Les professeurs des écoles ont vendu des biscuits fabriqués par les parents ainsi que des objets confectionnés en classe par les enfants.

M. Mickael HOULIE et sa femme Sophie professionnels de l'événementiel (entreprise KAMSO) ont animé la soirée.



RÉALISATIONS 2023



ÉCOLE

Réfection de la clôture et du portail d'entrée de l'école dans la continuité de celle de la mairie et réfection local stockage poubelles par entreprise CAMPUS.

VÉGÉTALISATION DE LA BUTTE DU SQUARE

Les élèves du lycée professionnel agricole de Sermoise-sur-Loire ont terminé leur projet pédagogique initié en 2022 et ont installé différents végétaux sur la butte qui avait été préalablement nettoyée, débroussaillée et recouverte d'une bâche. Le final fut orchestré en décembre 2023 par l'installation d'un système d'irrigation automatique.

A partir des croquis proposés par les élèves et validés par Régine BERNARD-FOUCAULT et Jean-Luc VINCENT, l'aménagement paysager a

pris forme tout en respectant la pente du talus, les associations de couleurs, les contraintes d'entretien...

Les différentes plantes (forthysias, spiraes japonicas, pennisetums alopecunoides, pennisetums vilosum, gauras, rosiers...) ont alors pris place en quinconce. Le résultat sera l'affaire de patience. Graminées, vivaces rampantes, vivaces buissonnantes, rhizomes donneront de l'allure au talus de notre square dans les prochaines années.

Coût de l'opération : 8 603,60 € TTC



ENTRETIEN COURANT

Dans la commune, les agents ont procédé

AU LAVOIR, à la coupe et à l'évacuation du saule pleureur et d'un sapin endommagés lors de la dernière tempête au lavoir ;

AU ROND-POINT, à l'élagage des bouleaux ;

À LA STATION D'ÉPURATION du terrain de football, à la finition de l'entourage du muret.

A l'étang communautaire de baignade, Frédéric DUCLOIX a participé à l'opération de vidange et de pêche.

RÉFECTION DE L'ÉGLISE

L'église Saint-Martin (XII^{ème}, XIII^{ème}-XV^{ème} siècles) subit les dommages du temps et la corniche en plâtre du collatéral sud (bas-côté droit) de la nef a fait l'objet de réparation. L'entreprise CAMPUS a, ainsi, déposé la corniche abîmée pour la remplacer par une ossature bois enduite et peinte.

Après un nettoyage de l'édifice par Didier LANUSSE agent technique communal, celui-ci a été rouvert au public le lundi 8 janvier.

Coût du projet : 4 570 € TTC

Par ailleurs, suite à l'écroulement du mur d'enceinte de l'église dans la rue du Château, une demande préalable a été déposée à la Direction Départementale des Territoires par la mairie (périmètre protégé du château) pour entreprendre la reconstruction de celui-ci.

Coût estimé du projet : 22 000 € TTC

ENVIRONNEMENT

REPLACEMENT DES LUMINAIRES PAR UN ÉCLAIRAGE LED

C'était un des engagements de campagne de l'équipe municipale : la rénovation complète de l'éclairage public.

Devenu obsolète, celui-ci a fait peau neuve sur l'ensemble de la commune. L'opération consiste à remplacer les éclairages existants par des luminaires à ampoules LED moins énergivores.

Après l'extinction de l'éclairage public la nuit, cet investissement va permettre également de réaliser des économies, le gain de consommation étant estimée à 70 %.

Ces travaux, opérés par le Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN) ont débuté le 8 novembre et prendront fin en février.

QUELQUES CHIFFRES :

157 luminaires rénovés.

Montant des travaux :

158 520 € HT (190 224 € TTC)

Participation SIEEEN :

79 260 € HT + TVA

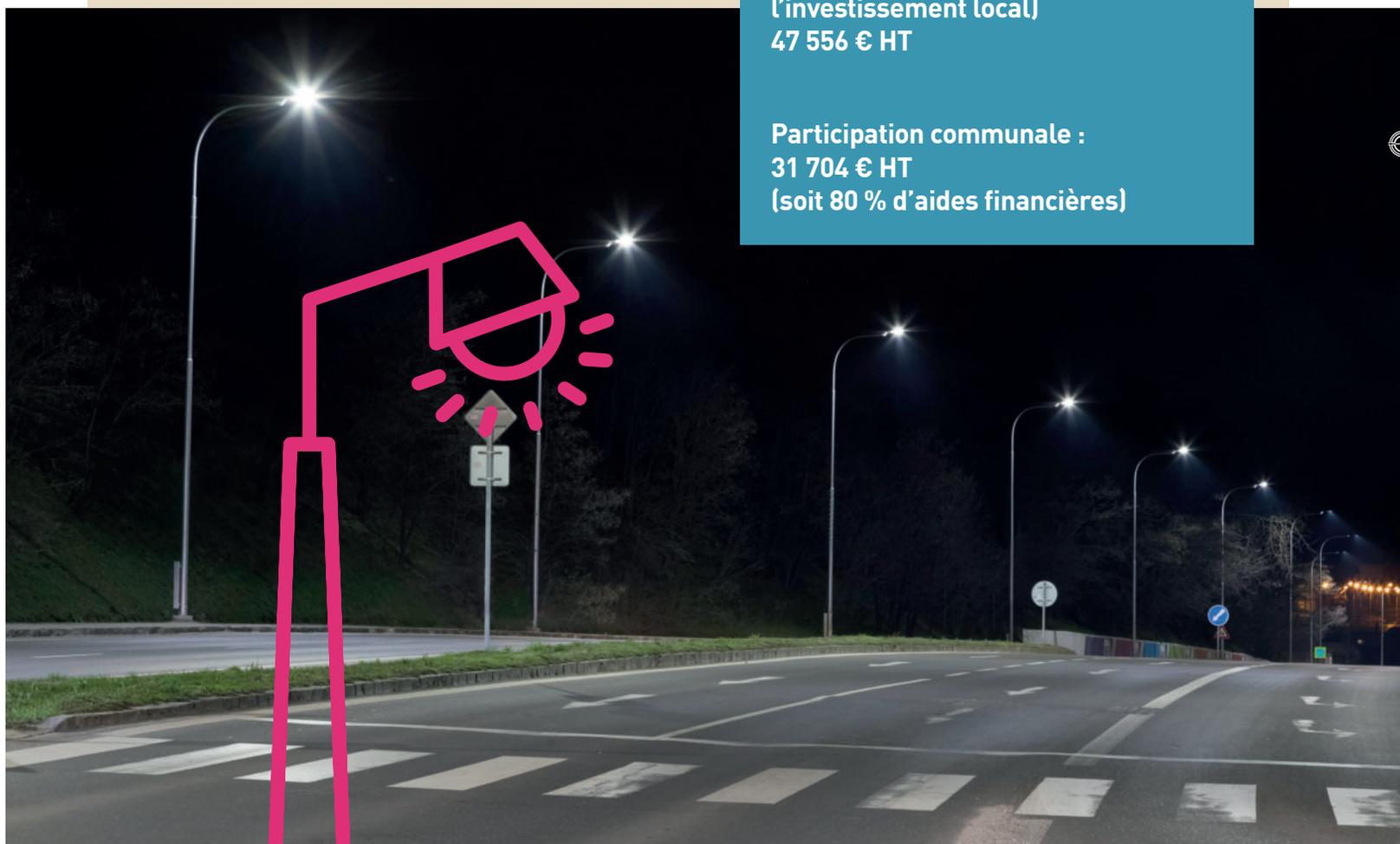
Subvention DSIL (dotation de soutien à l'investissement local)

47 556 € HT

Participation communale :

31 704 € HT

(soit 80 % d'aides financières)



LA VIE DE NOS ASSOCIATIONS

COMITÉ DES FÊTES

SOIRÉE « HAUT CHIC, BAS CHOC ! »

Organisée par le Comité des fêtes, ce sont près de 140 personnes qui sont venues danser et déguster une truffade maison.

Le groupe «The Farrows» a animé la soirée pour la première fois sous l'impulsion d'un membre du groupe, Mme Melissa ROUSSELET, habitante de notre village.

Toutefois le bureau du comité regrette le manque de bénévoles au sein de l'association, ce qui entraîne malheureusement une mise en veille du Comité des Fêtes de Chevenon, espérant que cela ne dure pas trop longtemps.

A ce jour personne ne s'est manifesté pour reprendre le bureau actuellement démissionnaire.

Si vous souhaitez vous investir et dynamiser votre commune au sein du Comité des fêtes de Chevenon, contactez M. MARGOLLÉ Vincent au 06 01 18 44 54.



CHEVENON GYM

Le club « CHEVENON GYM » se réunit les mardis à 18h30 à 19h30 à la petite salle des Fêtes.

Toute personne intéressée peut venir assister à une séance, sans aucun engagement.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez-vous adresser à :

Mme CHEVROT (06 85 41 42 37)

ou Mme AUCLAIR (06 17 87 48 69)

SONG LONG

Cours tous les mercredis

Nouveau cours de T'ai Chi de 18h à 19h à la petite salle des fêtes.

Viet vo dao à partir de 19h.

Pour tout renseignement Gilles 06 36 10 09 47.

CYCLO-CROSS

Esprit Sauvignoise a organisé dimanche 3 décembre un cyclo-cross UFOLEP sur le site du Zébulle parc. Sous le soleil, les concurrents ont joué des mollets sur un circuit technique et très apprécié. Cette épreuve servait de qualification pour le championnat de France à Saint Nicolas de la Grave dans le Tarn et Garonne.



RANDONNEURS

Programme des randonnées du 1er trimestre 2024

06/01/2024 Mars-sur-Allier
10km - départ de l'église à 14h00

20/01/2024 La Charité
9km - départ parking hôpital St Lô à 14h00

03/02/2024 Grossouvre
10km - départ parking de la Halle à 14h00

17/02/2024 Tintury
10km - départ de la Mairie à 14h15

02/03/2024 St-Pierre-le-Moutier
11km - départ parking de l'église à 14h00

16/03/2024 Pouzy-Mésangy
11,5km - départ de la poste à 14h00

Pour les personnes souhaitant faire du covoiturage, départ à 13h30 parking de l'école à Chevenon.

**Renseignements : Sylvie : 06.03.41.19.33
Dominique : 06.79.28.62.86**



TENNIS DE TABLE

Les entraînements se déroulent :

- le lundi pour les jeunes de 18h15 à 19h45
- le jeudi pour les adultes de 18h15 à 20h30

Calendrier 2024 pour la 2ème phase du club de tennis de table.

Equipe 1 régional. Matches à 14 heures.

Dimanche 04 février contre TT SOMME LOIRE

Dimanche 17 Mars contre SAINT REMY

Dimanche 05 Mai contre GP GENLIS

Equipe 2 Départemental. Matches à 18 heures 30.

Samedi 03 février contre IMPHY

Samedi 09 Mars contre COULANGES

Samedi 04 Mai contre NEVERS

PAMY BOOM

Le club Pamy Boom se réunit chaque jeudi de 14h30 à 17h00 sauf vacances scolaires afin de maintenir un lien social.

Des jeux divers et travaux manuels sont organisés afin d'entretenir la mémoire .

Relation avec d'autres associations pour diverses interventions

Le club adhère à génération mouvement qui organise des concours, des voyages et divers stages (sécurité. Bien être ...)

L'adhésion au club est de 18 euros

Contact : bernadette.blanchot@wanadoo.fr

ACTIONS SOCIALES

UN BEAU SUCCES POUR LE REPAS DES AINES !

Les élus de l'action sociale de la commune ont organisé un déjeuner dansant le 14 décembre pour les aînés de Chevenon de plus de 65 ans à la salle des fêtes – place de l'amitié.

Thierry aux fourneaux a régalé la quarantaine de personnes, alors que Loïc et Bernard (de l'orchestre Loïc BERTHON) ont fait enchaîner aux séniors valse, marches, pasos doubles, madissons...

La décoration de salle et des tables aux couleurs de Noël portaient la signature des Mamyboom (association Pamyboom)

et les conseillers municipaux ont assuré le service à table entre 2 danses.

Ce moment de partage et de convivialité attendu depuis longtemps et unanimement apprécié sera – sans aucun doute – renouvelé en décembre 2024.

Pour les aînés qui préféreraient un bon d'achat, celui-ci est à utiliser auprès de la « boulangerie/pâtisserie Marine GUYON » d'Imphy. Quant aux habitants résidant en EPHAD, ils ont reçu un colis individuel courant janvier.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOIRE ET ALLIER

Voirie communautaire

La Communauté de Communes Loire et Allier a entrepris des travaux d'enrobé sur la route des Cassines. D'autres interventions (arasement, reprise des accotements, purge) sont à prévoir au printemps.

FRANCE SERVICES DE MAGNY-COURS ET DE SES ENVIRONS

« Un accompagnement dans vos démarches administratives en ligne »

France services est un service à destination de tous les usagers des communes de la Communauté de Communes Loire et Allier : Chevenon, Magny-Cours, Mars-sur-Allier, Saint-Parize-le-Châtel, Sauvigny-les-Bois.

Une permanence
à la Mairie de Chevenon
a lieu chaque vendredi
de 13h30 à 16h30

QUELS SONT LES SERVICES PROPOSÉS PAR FRANCE SERVICES ?

Toutes les démarches administratives liées à la situation fiscale, la santé, l'immatriculation d'un véhicule, le renouvellement de la carte d'identité, de passeports, permis de conduire, la famille, la retraite ou l'emploi...

Les espaces France Services permettent aux usagers d'accéder à un bouquet de services au quotidien.

Aide à l'utilisation des services et des outils numériques.

Accueil au Centre Social de Magny-Cours et sur les communes de la Communauté de communes Loire et Allier :

Marie-Christine LACHASSEIGNE et Angélique HERVIER, agents formés et disponibles, vous accompagnent dans vos démarches et besoins.

Un ordinateur est mis à disposition au Centre Social de Magny-Cours pour les personnes ne disposant pas de matériel informatique et/ou d'une connexion Internet performante pour effectuer les démarches.

Marie-Christine LACHASSEIGNE

vous accompagne à la Mairie de Chevenon le vendredi de 13h30 à 16h30 et sur les autres communes de la CCLA

Angélique HERVIER vous accompagne au Centre Social de Magny-Cours



Des agents de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques), assurent des permanences à Magny-Cours afin de répondre à toute question portant sur les impôts. Si vous souhaitez les rencontrer, contactez les agents afin de fixer un rendez-vous.

QUEL EST LE BILAN DEPUIS L'OUVERTURE DE FRANCE SERVICES ?

De nombreuses personnes ont déjà sollicité France Services pour :

- Préparer sa **retraite**, faire une simulation financière
- Changer d'adresse du **certificat d'immatriculation**, déclarer la **cession du véhicule**, fabriquer celui-ci suite à un **achat d'un véhicule**
- Renouveler le **permis de conduire**, la **carte d'identité**, un **passeport**
- Interrogations concernant les **impôts**, déclaration de ses **biens immobiliers**
- Établissement d'une **carte vitale** suite à la perte de celle-ci ou défectueuse, demande attestation de droits CPAM / MSA
- Création de mon **espace santé**
- Réactualisation mensuelle sur le site **Pôle Emploi**
- Demandes d'**aides** (allocation logement) – Création d'un compte CAF
- Déclaration des **armes à feu** (SIA : Système d'information sur les armes)...

TOURISME

MOT DE L'OFFICE DE TOURISME

« L'OFFICE DE TOURISME HORS LES MURS »

A la suite des préconisations de Nièvre Attractive, l'un des objectifs de l'Office de Tourisme, cette année, était d'être au plus près des flux de touristes en développant l'opération « Office Hors les Murs ».

Du 22 avril au 09 septembre, nous avons participé à 22 manifestations telles que les portes ouvertes du Château de Villars le 24 juin, la fête de la Saint-Laurent à Azy-le-Vif le 05 août, ou encore les deux comices agricoles de Saint-Pierre-le-Moûtier (19 août) et de Nevers Magny-Cours (09 septembre).

Nous avons également présenté les richesses de nos territoires sur des sites emblématiques (Zébulleparc, station Avia et Camping le Panama) et auprès des habitants sur les marchés de Saint-Pierre-le-Moûtier, Saint-Parize-le-Châtel et Chantenay-Saint-Imbert.

Lors de ces événements, nous avons pu rencontrer des touristes et habitants particulièrement réceptifs et intéressés par le patrimoine naturel, historique et humain de nos territoires. Les échanges se sont révélés riches en découverte et partage et nous ont permis de comprendre les attentes et besoins des touristes locaux et nationaux, grâce notamment à la mise en place de statistiques et d'enquête de satisfaction.

Fort de ces moments d'échange, l'Office de Tourisme aura à cœur de poursuivre cette opération durant la belle saison de 2024.



LES ANIMATIONS DE L'OFFICE DE TOURISME

Cet été, l'Office de Tourisme a renouvelé son programme d'animations, afin de révéler aux touristes et locaux les pépites historiques, artisanales et gastronomiques de nos territoires.

Du 12 juillet au 07 octobre, 8 sites ont pu être visités : le Château de Chevenon, le Château de Villars, le Domaine Bois Bourbon, le Domaine de la Perrine, la Ferme du Creuset, la Forge du Ginkgo, le Moulin Les Éventées et le Parcours de Mémoire de la présence américaine.

Ces animations ont remporté un vif succès, avec un total de 217 visiteurs. Cet engouement révèle l'envie des touristes de partager des moments uniques avec les ambassadeurs de nos territoires.

POURSUITE DE LA MISSION ACCOMPAGNEMENT DE NIÈVRE ATTRACTIVE

Afin de poursuivre sa mission de valorisation et de diffusion de nos territoires, en 2024, l'Office de Tourisme prévoit de renouveler son site internet, sa charte graphique et signature.

Comme pour notre carte touristique, nous prôsons le local en faisant confiance à une agence de communication installée sur nos territoires.

Enfin, la Directrice de l'Office de Tourisme, Aurélie Croisier, reprend ses fonctions en fin d'année pour le plus grand plaisir de l'équipe de notre établissement.»

+ D'INFOS

OFFICE DE TOURISME DE SAINT-PIERRE MAGNY-COURS

2 rue du Lieutenant Paul Theurier
58240 SAINT PIERRE LE MOUTIER
Tél: 03 86 37 21 25 – Fax: 0811 38 74 76
ot.stpierre-magnycours@orange.fr

saintpierremagnycours-tourisme.jimdo.com





CALENDRIER DES COLLECTES

Chevenon



2024

à partir du 1^{er} Janvier 2024
Vos jours de collecte changent !

Je trie mes biodéchets :



Les épluchures de fruits et légumes



Les restes de repas : pain, croûtes de fromage, os, arêtes de poissons, ...



Les coquilles en tout genre : huîtres, moules, coquillages, crustacés, œufs, noix...



Le marc de café, de thé, serviettes en papier, essuie-tout...

Seuls les sacs compostables possédant le label « OK compost » sont autorisés dans les contenants biodéchets.

Les déchets verts ne sont pas acceptés.

Quelques conseils utiles :

- Je pense à sortir mes déchets avant 5h00 ;
- Je présente mes déchets en bordure de voie publique ;
- Je dispose mes déchets de manière bien visible ;
- Je consulte le calendrier avant un jour férié ;
- Je n'utilise pas le bac biodéchets pour la collecte des sacs roses et jaunes (refus de collecte) ;
- Le SYCTOM propose à la vente des sacs compostables et des conteneurs pour faciliter le stockage des déchets.

Un doute ? Une question ?
Contactez le SYCTOM
au 03.86.37.26.99

COLLECTE DES EMBALLAGES ET PAPIERS À RECYCLER

COLLECTE DES BIODÉCHETS

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Décembre 2023	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
1 V 48	1 L Jour de l'an	1 J	1 V	1 L L de Pâques	1 M Fête du travail	1 S
2 S	2 M	2 V	2 S	2 M	2 J	2 D
3 D	3 M 01	3 S	3 D	3 M 14	3 V	3 L
4 L	4 J	4 D	4 L	4 J	4 S	4 M
5 V	5 V	5 L	5 M	5 V	5 D	5 M 23
6 M 49	6 S	6 V	6 M 10	6 S	6 L	6 J
7 J	7 D	7 M 06	7 J	7 D	7 M 19	7 V
8 V	8 L	8 J	8 V	8 L	8 M Victoire 1945	8 S
9 S	9 M	9 V	9 S	9 M	9 J Ascension	9 D
10 D	10 M 02	10 S	10 D	10 M 15	10 V	10 L
11 L	11 J	11 D	11 L	11 J	11 S	11 M
12 M	12 V	12 L	12 M	12 V	12 D	12 M 24
13 M 50	13 S	13 M	13 M 11	13 S	13 L	13 J
14 J	14 D	14 M 07	14 J	14 D	14 M	14 V
15 V	15 L	15 V	15 V	15 L	15 M 20	15 S
16 S	16 M	16 S	16 S	16 M	16 J	16 D
17 D	17 M 03	17 D	17 D	17 M 16	17 V	17 L
18 L	18 J	18 L	18 L	18 J	18 S	18 M
19 M	19 V	19 V	19 M	19 V	19 D	19 M 25
20 M	20 S	20 M	20 M 12	20 S	20 L L de Pentecôte	20 J
21 J 51	21 D	21 M 08	21 J	21 D	21 M	21 V
22 V	22 L	22 J	22 V	22 L	22 M 21	22 S
23 S	23 M	23 V	23 S	23 M	23 J	23 D
24 D	24 M 04	24 S	24 D	24 M 17	24 V	24 L
25 L Noël	25 J	25 D	25 L	25 J	25 S	25 M 26
26 M	26 V	26 L	26 M	26 V	26 D	26 M
27 M 52	27 S	27 M	27 M 13	27 S	27 L	27 J
28 J	28 D	28 M 09	28 J	28 D	28 M	28 V
29 V	29 L	29 J	29 V	29 L	29 M 22	29 S
30 S	30 M	30 V	30 S	30 M 18	30 J	30 D
31 D	31 M 05	31 M	31 D	31 V	31 V	31 D

Déchetterie de Chantenay-St-Imbert			
D'octobre à avril		De mai à septembre	
Lundi	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
Mardi	8h30 à 12h00	13h30 à 16h30	8h30 à 12h00
Mercredi	8h30 à 12h00	13h30 à 16h30	8h30 à 12h00
Jeudi	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
Vendredi	FERMÉ	13h30 à 16h30	8h30 à 12h00
Samedi	8h30 à 12h00	13h30 à 16h30	8h30 à 12h00

Déchetterie de Magny-Cours			
D'octobre à avril		De mai à septembre	
Lundi	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
Mardi	8h30 à 12h00	13h30 à 16h30	8h30 à 12h00
Mercredi	8h30 à 12h00	13h30 à 16h30	8h30 à 12h00
Jeudi	8h30 à 12h00	13h30 à 16h30	8h30 à 12h00
Vendredi	8h30 à 12h00	13h30 à 16h30	8h30 à 12h00
Samedi	8h30 à 12h00	13h30 à 16h30	8h30 à 12h00



ADAPTATION DES HORAIRES :
En cas d'alerte canicule orange ou rouge de Météofrance, les horaires d'ouverture des déchetteries sont modifiés :
ouverture des déchetteries : de 7h00 à 12h30 (les jours d'ouverture habituels)

Les déchetteries sont fermées les jours fériés et les dimanches.



CALENDRIER DES COLLECTES

Chevenon



2024

Je trie mes emballages et mes papiers :



Emballages rigides



Emballages souples



Briques alimentaires



Bouteilles et flacons en plastique



Emballages métalliques



Capsules de café



Cartonnettes



Boîte d'oeufs

Tous les papiers (sauf les absorbants)

A NE PAS METTRE DANS LE SAC JAUNE :

Casserolles, chaussures, couches, emballages pleins, essuie-tout, jouets, lingettes, mégots, mouchoirs, papier cadeau, papier-peint, piles, produits toxiques, tuyaux, restes de repas, sacs aspirateur, verre, vêtements...



COMPACTER OUI !



IMBRIQUER NON !

Le SYCTOM propose des sacs compostables et des conteneurs à la vente. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le SYCTOM.

Un doute ? Une question ?

Contactez le SYCTOM au 03.86.37.26.99

www.syctomsaintpierre.fr



CITEO

Tous les emballages et les papiers se trient.





CONCOURS

CHEVENON AU FIL DES SAISONS

Vous habitez Chevenon, les paysages de votre commune au fil des saisons sont magnifiques et changeants, merci d'immortaliser ces moments et de faire partager vos talents de photographe.

Pour participer, nous vous demandons petits et grands de transmettre 4 photos en haute résolution de Chevenon pour le 31 décembre 2024 par mail (mairie.chevenon@wanadoo.fr).

A l'issue de ces envois, une exposition photos aura lieu lors des vœux 2025.

À VOS APPAREILS !





Ce bulletin est édité par la commission communication du conseil municipal de Chevenon. 330 exemplaires.
Conception graphique : Dédicaces Plurielles à Nevers - Directeur de la publication : Emmanuel Loctin
Comité de rédaction : Régine Bernard-Foucault, Fabienne Canot, Jérôme Ferré, Martine Gaucher, Frédérique Palladini, Sandrine Soriaux
Crédits photos : mairie de Chevenon, Jean Marc Canot, Marc Gaucher, Adobe Stock, CCLA
Mairie de Chevenon, 3 rue des écoles 58 160 Chevenon - Contact : 03 86 68 72 75 - mairie.chevenon@wanadoo.fr

